Département des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de DIGNE

MAIRIE DE MALIJAI 04350

Canton de DIGNE LES BAINS



<u>COMPTE-RENDU</u> <u>CONSEIL MUNICIPAL</u>

SEANCE DU 3 MAI 2022

L'an deux mille vingt et deux et le 3 mai à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame FONTAINE Sonia, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, MOUREN Sylvie, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DURAND Thierry, HOLIET Samuel, BONO Vicente, AKLA Mohammed, VARCIN Alexandre

Absents excusés : Mmes ROBERT Carole, HUBERT Armelle, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mr CHAMBRE Emmanuel.

<u>Procurations</u>: M. CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à M. Gilles GONCALVES, Mme Carole ROBERT a donné procuration à Mme Sonia FONTAINE.

Mme Yasmina KERBOUA a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30.

Madame le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations Le quorum est atteint.

Le quorum est attent.

Mme Yasmina KERBOUA est désignée secrétaire de séance

Le compte rendu du 28 mars est approuvé.

POINT N°1: COMPTE-RENDU DE DELEGATION

1-1 LOCATION

Madame le Maire a exercé sa délégation pour deux logements : un T3 le 1^{er} avril 2022 pour un loyer de 375,17€ et un T1 le 1^{er} avril 2022 pour un loyer de 197,81 €.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Madame le Maire a exercé sa délégation pour 2 concessions à 50 €.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire a renoncé au droit de préemption pour 2 dossiers :

- CEPAC Caisse d'épargne pour la parcelle AD 276, Le village, au profit de Mr et Mme CLAUDEL Laurent.
- Consort DUFOUR pour la parcelle AD 37, 3 impasse du Cigalou, au profit de Mme VICENTE Magdalena.

POINT N°2 DEMANDE D'ADHESION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALLONGUES

Mme le Maire rappelle que la commune a obligation d'avoir une fourrière pour prendre en charge les animaux errants. Jusqu'à présent la commune avait une convention avec la SPA de Sisteron, mais celle-ci ne peut pas venir chercher les animaux, ce qui pose problème.

Elle propose donc de solliciter notre adhésion auprès du syndicat intercommunal de Vallongues.

(1,8 euros par habitant pour Valensole et 1,7 Sisteron).

Mme Bernard demande combien de fois ils viendront? C'est à la demande.

Voté à l'unanimité.

POINT N°3 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Goncalves présente les subventions aux associations.

L'année 2021 a été encore une année très difficile pour les associations en raison du Covid. Même si leurs activités ont pu reprendre, elles l'ont été sous des conditions qui ne donnent pas envie de les pratiquer (vaccination, masques...).

Le nombre d'adhérents et de bénévoles a fortement chuté dans quasiment toutes les associations. Certaines n'ont pas pu faire de compétition, ou n'ont même pas pu redémarrer leurs activités et pire, d'autres ont mis la clé sous la porte (Malij'gym en sommeil, Coup de boules et 3 petits points et puis brodez dissoutes).

Outre les pratiques directement liées aux associations, c'est toutes les activités secondaires qui créent du lien et des ressources qui ont été supprimées dans le village (lotos, spectacles, brocantes ...)

La municipalité est restée depuis le début de cette crise en étroite relation avec les associations. Nous les avons informées de chaque mesure prise. Nous avons provoqué des réunions afin de faire repartir le club de boules et de gym.

Cette année encore, la commune souhaite soutenir l'ensemble des associations, en maintenant un certain niveau de subventions. Afin de répondre au mieux à leurs difficultés, la grille de critères d'évaluation de l'octroi d'une subvention ne sera pas retenue pour le mode de calcul, mais une étude au cas par cas a été retenue sur les critères des bilans financiers, des projections à venir et des activités maintenues pour certains. Nous sommes bien conscients du rôle que joue chaque association en ces temps difficiles et nous continuerons à être vigilant à leur bonne pratique et maintiendrons notre mission de soutien.

Je rappelle que l'année dernière, un bon nombre d'associations n'avait pas demandé de subvention. Cette année :

- Le CAC, ne désire pas de subvention.
- Team MIC, Atelier Création n'ont pas fait de demande.

M. Akla demande si on avait les bilans financiers des associations. Oui, M. Goncalves a les dossiers complets pour toutes les associations. Les associations ont également signé le CER qui est obligatoire pour recevoir une subvention de la commune.

(Arrivée de M. Varcin à 18 h 38mn).

Pour la bibliothèque, Mme Bernard demande si c'est pour acheter des livres. Oui. M. Varcin rappelle que c'est une chance pour notre commune que d'avoir cette bibliothèque.

Team Rallye passion. La manifestation a été annulée 2 années consécutives, mais des frais étaient déjà engagés. La commission de sécurité a eu lieu. Le conseil départemental devrait voter la gratuité de la fermeture de la route.

M. Akla demande si La Fabriquerie a fait une demande. C'est une association basée sur ECE. M. Goncalves a reçu le président, et lui a expliqué qu'il fallait d'abord qu'il contacte le Club jeunes et le Centre de loisirs, et qu'il serait rémunéré à la prestation, sur ces budgets. Il rappelle qu'il y a une convention de partenariat avec ECE, avec la gratuité de l'occupation du bâtiment, et en contrepartie, les associations basées à ECE n'ont pas de subvention.

M. Akla explique qu'il fait de la domotique, de l'informatique en programmation. Il travaille avec le collège. Mme le Maire invite les élus à se rendre à la prochaine Porte-Ouverte, car c'est très intéressant. Il est remarqué qu'il manque une communication sur toutes les activités organisées au sein d'ECE.

ASSOCIATIONS	subv 2022 demandées	subv 2022 proposée	Vote
ASSOCIATION DU PATRIMOINE	1200	1200	Unanimité
BIBLIOTHEQUE	1200	1000	Unanimité
COMITE DES FETES	6000	6000	Unanimité
LES MAINS AGILES	200	200	Unanimité
FOOTBALL CLUB MALIJAIEN	6000	5000	Unanimité
KARATE	1200	1200	Unanimité
LEA'LUMES	1000	200	Unanimité
MALIJAI RANDO	600	500	Unanimité
CHASSE	1500	1500	Unanimité
SWEET OM	100	100	Unanimité
TAROT	100	100	Unanimité
TEAM RALLYE PASSION	2000	500	Unanimité
TENNIS CLUB	5000	4000	Unanimité
AMICALE DES POMPIERS	2500	2500	Unanimité
Amicale du Personnel	900	800	Unanimité
C Reymond (foyer)	400	300	Unanimité
C Reymond (sports)	336	300	Unanimité
FNACA	150	130	Unanimité
Protection Civile intercommunal	convenance	100	Unanimité
tour des communautés des communes	600	600	Unanimité
Alpha Rescue	convenance	100	Unanimité

Mme Myriam Bernard et Mme Sylvie Mouren ne prennent pas part au vote concernant le comité des Fêtes.

POINT N° 4 MOBILITES SOLIDARITES 4 RIVES

<u>Objet</u>: Financement de l'étude préalable à la mise en œuvre de solutions de mobilités solidaires dans le cadre du projet Solidarité des 4 Rives.

Mme le Maire présente le projet de réalisation d'étude préalable à la mise en œuvre de solutions de mobilités solidaires dans le cadre du projet Solidarité des 4 Rives.

Compte-tenu de la compétence d'organisation des mobilités, portée par l'agglomération Provence Alpes Agglomération désignée comme Autorité Organisatrice de Mobilité depuis le 01/01/2017, et dans un objectif d'efficience, d'articulation et de complémentarité, le projet Solidarité des 4 Rives implique les représentants élus et techniques de l'Agglomération à tous les stades (Comités de pilotage, Comités de suivi).

L'étude sera transmise dans sa globalité à Provence Alpes Agglomération, afin d'alimenter la réflexion territoriale relative à la mobilité.

L'étude préalable à la mise en œuvre de solutions de mobilités solidaires a fait l'objet d'une procédure de commande publique.

A l'issue de la période de publicité et de la réception des plis, le comité de pilotage réuni en date du 05/04/2022 a retenu l'association ADRETS comme prestataire.

Le plan de financement arrêté est le suivant :

<u>Dépenses</u>		Recettes		_
Etude préalable				
(tranche ferme)	22 000 €	FEADER - LEADER	0€	
		Fondation MACIF	14 980 €	
Frais de coordination	6 000 €	Autofinancement	13 020 €	proposition d'arrondi
Communication		Part P2A 30% de l'AF	3 906 €	3 935 €
mise en œuvre (tranche optionnelle)		Part CASA 30% du restant	2 729 €	2 730 €
		Part Malijai 12% du restant	1 049 €	1 050 €
		Part l'Escale 8% du restant	738 €	740 €
		Part Volonne 10% du restant	876 €	880 €
		Part Peyruis 17% du restant	1 518 €	1 520 €
		Part Les Mées 22% du restant	1 983 €	1 990 €
		Part Ganagobie 1% du restant	51 €	0€
		Part Montfort 2% du restant	171 €	175 €
TOTAL	28 000 €	TOTAL	28 000 €	28 000 €

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- approuver le montant de la contribution financière de la commune, d'un montant de 1050 euros à verser au CCAS de la commune de Château-Arnoux St Auban
- autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs au projet (déclarations, autorisations, etc.)
- donne pouvoir à Mme le Maire ou à son représentant pour prendre toutes des mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Voté à l'unanimité

POINT N°5: CONVENTION DE GESTION EAUX PLUVIALES URBAINES

Mme le Maire rappelle que la loi Notre a transféré la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Il a été décidé que les communes gèreraient une partie du fonctionnement de cette compétence via une convention de gestion d'une durée de 3 ans renouvelable, et un remboursement des frais d'exploitation à hauteur de 80% (soit pour la commune de Malijai 4060€/an). La convention détaille la répartition entre la commune et la communauté d'agglomération.

Voté à l'unanimité

POINT N°6 VENTE DE VEHICULE

Dans le cadre du plan de renouvellement de la flotte de véhicules des services techniques, et suite à l'acquisition d'un fourgon, Mme le Maire propose de céder le Peugeot Boxer pour un montant de 2000€ à M. Guyot Florent. M. Munoz explique que le véhicule est vendu en l'état, sans contrôle technique, car il y a beaucoup de réparations à faire.

Voté à l'unanimité

POINT N°7 DEMANDES DE SUBVENTION CAF CLUB JEUNES

Mme le Maire propose de faire une demande de subvention d'investissement auprès de la CAF afin d'acquérir du matériel de camping.

M. Holiet explique qu'il y a 2 projets de nuitée : 1 aux Mées, et 1 à Baret sur Méouge.

DEPENSES		RECETTES	
Achats	789.08 HT	CAF	631.26
		Commune	157.82
TOTAL	789.08 HT		789.08 HT

Voté à l'unanimité

POINT N°8 CIMETIERE TARIF DES CONCESSIONS

M. Goncalves présente le sujet.

Une réflexion et un travail ont été engagés sur le cimetière de la commune et plus particulièrement sur sa partie ancienne. En effet, Il ne restait plus qu'une place en pleine terre et une case de columbarium de libre.

Le but est de retarder au maximum la saturation du cimetière car cela impliquerait d'en faire un nouveau qui occasionnerait de gros frais pour la commune.et de répondre à la demande des Malijaiens d'être inhumés sur leur commune.

Il est à rappeler que la commune possède une bande de terre sur le côté droit du cimetière pour pouvoir l'agrandir mais aucune étude géologique n'a été effectuée à ce jour pour savoir si ce terrain peut être compatible avec l'usage de cimetière.

Pour cela nous avons:

- En 2021, entamé une procédure de reprise de 10 concessions en état d'abandon, toutes des pleines terres, qui se terminera au bout de 3 ans. (500€)
- Fait nettoyer 10 concessions qui appartenaient déjà à la commune permettant ainsi de pouvoir disposer de nouveaux emplacements pour environ 3 à 4 ans (6000€)
- Passé commande de 10 nouvelles cases au columbarium. (7000€)
- Mis aux normes le jardin du Souvenir.
- Nettoyé, par les Service Techniques, les plantes grimpantes sur le mur d'enceinte
- Fait couper un cyprès mort

Cette réflexion et ces travaux ont mis en évidence qu'il fallait réajuster les tarifs de nos concessions. Ces derniers n'ont plus évolué depuis une quinzaine d'année et malgré une augmentation ils resteront dans les plus bas des communes voisines.

Il propose de modifier les tarifs des concessions funéraires comme suit :

	Tarif actuel	Nouveau tarif
Trentenaire 2m ²	50€	80€
Trentenaire 2,5m ²	62.50€	100€
Trentenaire 5m ²	125€	200€
Perpétuelle 2,5m ²	75€	200€
Perpétuelle 5m ²	150€	400€
Case columbarium trentenaire	494.40€	610€

Il propose également de supprimer les concessions perpétuelles de 2m².

Voté 15 voix pour et 1 abstention.

Mme le Maire remercie Gilles, Maryline et Laure pour ce gros travail. Elle rappelle que cela fait partie de la gestion du quotidien.

POINT N°9 UKRAINE AIDE FINANCIERE

Mme le Maire propose de donner une aide financière de 300 € pour l'Ukraine, via une association, la Croix-Rouge. Il y a effectivement d'autres pays en guerre, il s'agit là d'un acte de solidarité. M. Varcin remarque que la Croix Rouge a beaucoup d'autres vocations, il pense que c'est un excellent choix.

Voté 15 voix pour et 1 abstention.

POINT N°10 FRAIS DE FORMATION PRISE EN CHARGE

Je vous propose la prise en charge financière de la formation de l'animatrice du Club jeunes pour son recyclage du Brevet de surveillant de baignade.

- Coût de la formation 280 €

2 fois 113 km soit 226km soit 72.32 € (0.32 €/km pour un véhicule de 5 - coût du déplacement

CV)

- Coût de la nuitée 161.32 € pour 4 nuits

17,50 € par repas soit 9 repas 157.50 € - Coût des repas

Soit un total de 671.14 €

Voté à l'unanimité

DIVERS

Lors du dernier conseil, il a été décidé de créer 4 emplois d'été aux services techniques, nous avons reçu 7 candidatures. Il est effectué un tirage au sort. Tous les candidats seront informés.

Barbecue : 1 barbecue sera installé près du city stade comme l'année dernière, mais sur un autre lieu, car l'année dernière cela avait gêné le tennis.

Compte-tenu de la faible fréquentation, les navettes d'été pour le plan d'eau ne seront pas reconduites.

La Séance est levée à 19 h 33.

La Secrétaire de Séance

Mme Yasmina KERBOUA